

<https://enseignants.se-unsa.org/ERSH-des-ameliorations-urgentes-necessaires>



ERSH : des améliorations urgentes nécessaires !

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mardi 5 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a alerté sur les conditions de travail des enseignants référents de scolarité pour les élèves en situation de handicap et a porté ses revendications lors d'une audience ministérielle. Le SE-Unsa a notamment abordé les questions de ressources humaines, de conditions de travail et les questions indemnitaires.

Des freins aux missions des ERSH

Les ERSH veulent exercer leurs missions de façon sereine, or ils subissent - comme tous leurs collègues - les problèmes actuels de l'École inclusive : manque d'AESH, manque de places en ESMS, en secteur sanitaire, manque de personnel, etc.

L'analyse, l'expertise, le conseil sur les parcours de scolarité sont parasités par les délais de réponse des MDPH, par le manque de moyens et de places qui ne permettent pas de concrétiser l'intégralité des compensations notifiées. Le grand nombre de parcours de scolarité suivis (237 en moyenne mais des collègues suivent jusqu'à environ 400 parcours) implique aussi des priorisations dans les ESS. La base de données AGESH utilisée dans certains départements souffre de nombreux *bugs* et peut compliquer un peu plus la tâche des ERSH.

Tout cela peut entraîner un mal-être au travail et un *turnover*.

Le SE-Unsa a demandé des ouvertures de postes et une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques aux ERSH dont le rôle est central.

Le ministère, conscient du rôle central des 2 067 ERSH du 1er degré et de la centaine d'ERSH du 2d degré, nous a assuré que la mise en place des PAS n'entraînera pas de suppression de postes d'ERSH, les missions n'étant pas du tout les mêmes.

Il faut aller vers une homogénéité des missions des ERSH, une meilleure institutionnalisation du réseau, rompre l'isolement et partager les pratiques. Des parcours de carrière doivent être construits (Cappei, VAE-Cappei).

En ce qui concerne le problème de la base de données, le ministère étudie un accès ERSH-LPI (livret de parcours inclusif) qui se substituerait à AGESH.

Des conditions matérielles de travail parfois dégradées

Les conditions matérielles de travail (frais de déplacements, matériel informatique, téléphonie, connexion internet etc.) sont très inégales suivant les départements. Selon les territoires, les ERSH sont parfois remboursés avec beaucoup de retard ou les enveloppes sont insuffisantes.

À la demande du SE-Unsa, le ministère va traiter ces questions avec les départements et les MDPH.

Une formation initiale et continue à améliorer

Le SE-Unsa a demandé une réelle formation initiale et une augmentation des départs en formation continue ainsi que la mise en place d'un vademecum ou livret d'accueil actualisé chaque rentrée.

En réponse, le ministère s'engage à mettre en place un groupe de travail sur cette question.

Les indemnités : une grande disparité

Les IMP sont versées parfois bien après la rentrée et dans certains départements les indemnités REP et REP+ ne

ERSH : des améliorations urgentes nécessaires !

sont pas versées. Les ERSH y ont pourtant droit selon le décret n° 2015-1087 (au prorata de leur temps d'exercice au sein des écoles ou établissements y ouvrant droit).

Le SE-Unsa ayant rappelé que ces indemnités devaient être versées, et en temps et en heure, le ministère va envoyer un courrier aux recteurs pour rappeler les règles de versement.